



Règlement relatif à la vie privée des patients CHU Brugmann

Le respect du secret médical et la protection de votre vie privée est un gage fondamental de la confiance que vous nous accordez. Afin de vous informer au mieux, un règlement applicable au traitement de vos données personnelles a été établi. Par traitement de données personnelles, comprenez la collecte, l'utilisation, la gestion, la communication, l'archivage, de vos noms, coordonnées, données se rapportant aux soins,...

Attention, ce règlement ne concerne pas une demande d'accès et/ou de communication de votre dossier médical réglementé par la loi du 22/08/2002 sur les droits du patient. A cette fin, vous pouvez contacter le secrétariat de la Direction médicale à l'adresse suivante : directionmedicale@chu-brugmann.be

Le CHU Brugmann vous assure la sécurité de vos données personnelles en évitant tout accès non autorisé à celles-ci.

Le traitement informatisé de vos données personnelles s'effectue en conformité avec la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et avec le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD).

L'enregistrement de vos données à caractère personnel de santé a pour finalité première de vous prodiguer les meilleurs soins, tout en garantissant votre sécurité et une gestion administrative efficace au sein de l'hôpital (médiation, contentieux, évènements indésirables,...).

Vous disposez, après justification de votre identité d'un droit d'information, d'accès, et de rectification à l'égard du traitement de vos données à caractère personnel.

Pour ce faire, vous pouvez prendre contact par écrit avec notre délégué à la protection des données, à l'adresse suivante dpo@chu-brugmann.be

Le CHU Brugmann vous met à disposition, sur simple demande aux admissions, son règlement relatif à la protection de la vie privée. Ce règlement est également disponible sur notre site internet : www.chu-brugmann.be